

Le Pôle SDMA, l'expert pour la gestion globale de vos déchets minéraux

## OCCITANIS

GRAULHET (81)

**117 000** T/an  
déchets autorisés

**2002** ouverture  
du site

**42** hectares  
de superficie

**12** collaborateurs

**1** usine  
de stabilisation

**1** laboratoire  
d'analyses

**1** laboratoire  
mécanique

### ICPE

Installation Classée  
pour la Protection  
de l'Environnement

Installation soumise  
à Arrêté Préfectoral

## LE PÔLE SDMA PROPOSE UNE OFFRE MULTI-FILIÈRES ET GARANTIT UNE GESTION SÉCURISÉE SELON LES CARACTÉRISTIQUES INTRINSÈQUES DES DÉCHETS

### Expertise et savoir-faire industriel

- Gestion sécurisée de vos déchets
- Traçabilité de vos déchets
- Techniques brevetées
- Respect le plus strict des réglementations en vigueur
- Service de proximité allié à la puissance de Sarpi-Veolia

### Services adaptés et réactifs

- Contact commercial dédié et suivi personnalisé
- Solutions globales intégrant la collecte, la valorisation, le traitement et le stockage
- Accompagnement administratif et réglementaire

### Quintuple certification

- Qualité
- Sécurité
- Environnement
- Energie
- Engagement Biodiversité : Certification ECOCERT





## ISDD

### Installation de Stockage de Déchets Dangereux

82 000 T/an



### Déchets autorisés

- Déchets d'amiante
- Déchets contenant de la peinture au plomb
- Terres polluées
- Boues (dragage, curage, gâteaux filtre-pressé, boues d'hydroxydes métalliques...)
- Résidus d'Épuration des Fumées d'Incineration des Ordures Ménagères (REFIOM)
- Résidus d'Épuration des Fumées d'Incineration des Déchets Industriels (REFIDI)
- Résidus d'Épuration des Fumées d'Incineration de Boues (REFIB)
- Mâchefers issus d'incinérateurs de déchets industriels dangereux
- Cendres volantes et cendres sous foyer issues des chaufferies Biomasse
- Déchets industriels dangereux

### Déchets interdits

- Déchets dont PCB > 50 ppm
- Déchets liquides
- Déchets dont la siccité est inférieure à 30% \*
- Déchets explosifs, inflammables, corrosifs \*
- Déchets dont la température est supérieure à 60°C
- Déchets radioactifs
- Déchets non pelletables
- Déchets pulvérulents non préalablement conditionnés
- Déchets fermentescibles
- Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)
- Et de façon générale, tout déchet non conforme aux critères physico-chimiques d'admission

\* Ces déchets peuvent être acceptés en stockage après stabilisation

## BIOTRAITEMENT\*

### Dépollution des terres souillées aux hydrocarbures

20 000 T/an



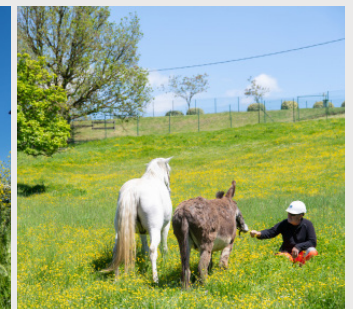
\* Biotraitement : Dépollution des terres souillées aux hydrocarbures par traitement biologique

### Terres autorisées

- Terres en provenance de :
- Stations-service
  - Friches industrielles
  - Travaux de réhabilitation
  - Curages
  - Déversements accidentels

### Terres interdites

- Terres polluées par des matières radioactives
- Terres polluées par de l'amiante
- Terres polluées par des matières pyrotechniques
- Terres polluées par des pesticides organiques persistants
- Terres en mélange avec des pierres
- Déchets inflammables, explosifs
- Déchets Toxiques en Quantités Dispersées (DTQD)
- Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)
- Tout déchet ménager et assimilé
- Et de façon générale, toute terre polluée dont l'analyse préalable démontre que le type de pollution n'est pas compatible avec le procédé du Biotraitement



Toute livraison nécessite une prise de rendez-vous

## OCCITANIS

3412, route de Sieurac  
81300 Graulhet  
Tél : 05 63 42 35 35  
Fax : 05 63 42 35 36

Contact commercial